

COMPTE-RENDU DES DELIBÉRATIONS DU COLLÈGE

JEUDI 21 JANVIER 2021

Le 21 janvier 2021, le collège de l'Autorité nationale des jeux ;

Vu la loi n°2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne ;

Vu l'ordonnance n° 2019-1015 du 2 octobre 2019 réformant la régulation des jeux d'argent et de hasard, notamment son article 49 ;

Vu le décret n°2010-481 du 12 mai 2010 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Autorité de régulation des jeux en ligne, notamment son article 5 ;

Vu le décret du 15 juin 2020, portant nomination des membres du collège et de la présidente de l'Autorité ;

A adopté les décisions suivantes :

- ✓ [Décision n°2021-001 du 21 JANVIER 2021 relative à l'approbation de la stratégie promotionnelle de la société B.E.S. SAS ;](#)
- ✓ [Décision n°2021-002 du 21 JANVIER 2021 relative à l'approbation de la stratégie promotionnelle de la société BETCLIC ;](#)
- ✓ [Décision n°2021-003 du 21 JANVIER 2021 relative à l'approbation de la stratégie promotionnelle de la société France Pari SAS ;](#)
- ✓ [Décision n°2021-004 du 21 JANVIER 2021 relative à l'approbation de la stratégie promotionnelle de la société GM Gaming ;](#)
- ✓ [Décision n°2021-005 du 21 JANVIER 2021 relative à l'approbation de la stratégie promotionnelle de la société JOAONLINE ;](#)
- ✓ [Décision n°2021-006 du 21 JANVIER 2021 relative à l'approbation de la stratégie promotionnelle de la société LA FRANCAISE DES JEUX \(concurrence\) ;](#)
- ✓ [Décision n°2021-007 du 21 JANVIER 2021 relative à l'approbation de la stratégie promotionnelle de la société NETBET ;](#)
- ✓ [Décision n°2021-008 du 21 JANVIER 2021 relative à l'approbation de la stratégie promotionnelle de la société NJJ Project ;](#)
- ✓ [Décision n°2021-009 du 21 JANVIER 2021 relative à l'approbation de la stratégie promotionnelle de la société PMU \(concurrence\) ;](#)
- ✓ [Décision n°2021-010 du 21 JANVIER 2021 relative à l'approbation de la stratégie promotionnelle de](#)

Un régulateur au service d'un jeu sûr, intègre et maîtrisé

la société Reel Malta Ltd ;

- ✓ Décision n°2021-011 du 21 JANVIER 2021 relative à l'approbation de la stratégie promotionnelle de la société SPS Betting ;
- ✓ Décision n°2021-012 du 21 JANVIER 2021 relative à l'approbation de la stratégie promotionnelle de la société VIVARO ;
- ✓ Décision n°2021-013 du 21 JANVIER 2021 relative à l'approbation de la stratégie promotionnelle de la société Winamax ;
- ✓ Décision n°2021-014 du 21 JANVIER 2021 relative à l'approbation de la stratégie promotionnelle de la société ZETURF ;
- ✓ Décision n°2021-0015 du 21 JANVIER 2021 relative à l'approbation de la stratégie promotionnelle de la société LA FRANCAISE DES JEUX (Monopole) ;
- ✓ Décision n°2021-0016 du 21 JANVIER 2021 relative à l'approbation de la stratégie promotionnelle de la société PMU (Monopole) ;
- ✓ Décision n° 2021-017 du 21 janvier 2021 portant autorisation d'exploitation en réseau physique de distribution du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Amigo » ;
- ✓ Décision n° 2021-018 du 21 janvier 2021 portant autorisation d'exploitation en réseau physique de distribution du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Coup double » ;
- ✓ Décision n° 2021-019 du 21 janvier 2021 portant autorisation d'exploitation en ligne du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Duel de cartes – Golden Edition » ;
- ✓ Décision n° 2021-020 du 21 janvier 2021 relative à l'exploitation en ligne du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Méga goal » ;
- ✓ Décision n°2021-021 du 21 janvier 2021 portant homologation du règlement particulier du jeu sous droits exclusifs « Duel de cartes – Golden Edition » exploité en ligne ;
- ✓ Décision n°2021-022 du 21 janvier 2021 portant homologation du règlement particulier du jeu sous droits exclusifs « Méga goal » exploité en ligne ;
- ✓ Décision n°2021-023 du 21 janvier 2021 portant homologation du règlement particulier du jeu sous droits exclusifs « Méga goal » exploité en réseau physique de distribution ;
- ✓ Décision n°2021-024 du 21 janvier 2021 portant homologation du règlement relatif aux conditions générales de l'offre de jeux en ligne de La Française Des Jeux ;
- ✓ Décision n°2021-025 du 21 janvier 2021 portant homologation du règlement de la Française des jeux pour l'offre de paris sportifs à cotes proposées en points de vente ;
- ✓ Décision n°2021-026 du 21 janvier 2021 portant homologation des jeux de la gamme « Loto sports » de la Française des jeux, dénommés « Loto Foot », « Loto rugby » et « Loto basket » ;
- ✓ Décision n°2021-027 du 21 janvier 2021 portant délégation de pouvoir du collège au profit du Président de l'ANJ en matière d'homologation de règlements de jeux ;
- ✓ Décision n°2021-028 du 21 janvier 2021 portant délégation de pouvoir du collège au profit du Président de l'ANJ pour prononcer les interdictions de jeu ;
- ✓ Décision n°2021-029 du 21 janvier 2021 relative à la liste des supports de paris autorisés (retrait d'une phase d'une compétition en tennis et refus d'ajout d'une compétition en basket) ;

Un régulateur au service d'un jeu sûr, intègre et maîtrisé

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



- ✓ [Décision n°2021-030 du 21 janvier 2021 portant adoption du cahier des exigences techniques relatives aux données mises à la disposition de l'ANJ par les opérateurs.](#)

Décisions publiées sur le site de l'ANJ le 22 janvier 2021

Un régulateur au service d'un jeu sûr, intègre et maîtrisé

99/101 rue Leblanc, 75015 Paris, France - Tél. : +33 (0)1 57 13 13 00 - contact@anj - www.anj.fr

SIRET N° 130 011 836 000 17